



L'Accompagnement en Accueil Familial d'Urgence

Rapport d'activités 2019

Perspectives 2020

«Pour qu'un enfant grandisse, il faut tout un village»

Il n'existe pas de meilleur exercice pour le cœur que
de se pencher pour aider quelqu'un à se relever.

John A. Holmes





Table des matières :

Le mot de la Présidente.....	p.4
Le mot du Directeur.....	p.6
1. Les statistiques 2019.....	p.10
1. Traitement des demandes de l'année 2019.....	p.12
2. Les prises en charge	p.16
a) Distribution des accueils par sexe et par âge.....	p.16
b) Distribution des accueils par arrondissement.....	p.18
c) Fratries et situations familiales.....	p.19
d) Situation de l'enfant avant l'accueil.....	p.20
e) Motifs des accueils.....	p.21
f) Issue des accueils.....	p.22
g) Durée des accueils.....	p.23
3. Nos familles d'accueil.....	p.24
4. Déplacements.....	p.24
2. Petites perles d'accueil.....	p.25
3. Projets, partenariats et formations.....	p.28
4. Perspectives et attentes 2020.....	p.30
5. Remerciements.....	p.32



Mot de la Présidente

L'année 2019 fût, au sein du Conseil d'Administration de l'ASBL, empreinte d'épreuves.

Si en janvier 1990, nous regrettions le départ de Pierre Thysman, fondateur du service avec quelques bénévoles, constitué en ASBL en 1983, officiellement reconnu et agréé par les pouvoirs publics en 1989, cette année, nous perdons deux de nos administrateurs.

En août 2019, Jean-Paul Lejeune nous a quittés. Il nous avait rejoints en 2003 et occupé la fonction de secrétaire du Conseil d'Administration où il s'est directement mis à la tâche. Il rédigeait avec assiduité et grande précision les PV des réunions du Conseil d'administration et des Assemblées générales. Un travail dans l'ombre, mais nécessaire pour assurer le maintien des traces d'une ASBL.

Jusqu'au bout, il est resté avec nous, bravant les effets secondaires de ses traitements, sans jamais se plaindre, en se battant avec courage et en acceptant l'issue fatale en toute sérénité. Il nous a montré ce que c'est qu'être un homme, un homme vrai dans tous les sens du terme.

L'AFU était devenu pour lui une de ses priorités, m'a confié son épouse. Jean-Paul, la pertinence de ton jugement, ta délicatesse, ton humour nous manqueront.

Au cours de ce dernier trimestre 2019, Daniel Hanquet, président de l'AAFU depuis 1990, nous quitte pour aller s'installer dans les Ardennes.

30 années de présidence, 30 années tissées de liens d'amitié avec nous tous, et de grandes connivences avec Jean-Paul Lejeune.



Daniel, ton calme, ta sérénité, ta présence soutenante, ton attention à toutes et à tous, l'adéquation de tes interventions, tes nombreux contacts extérieurs source de renseignements judicieux... ont forcé notre admiration et fait de toi un président qui sera longtemps regretté.

Tu pars maintenant à la retraite, loin de nous, que nos plus chaleureuses pensées t'accompagnent.

Je me rappelle ,Daniel, quand Pierre Thysman t'a demandé d'assumer la présidence, tu étais bien jeune, mais il ne s'était pas trompé, tu as mené ta barque de main de maître.

Aussi, nous souhaiterions rester en relation et à l'occasion pouvoir encore bénéficier de tes conseils avisés, si ton emploi du temps le permet.

Daniel et Jean-Paul, vous étiez tous deux impliqués, concernés, vigilants. Ensemble nous avons vécu des fêtes, des anniversaires, traversés des tempêtes, des ressacs.

Aujourd'hui, le bateau perd son capitaine et un de ses adjoints, mais le voyage continue ... un nouvel équipage est en place, il s'efforcera de maintenir la barre dans la bonne direction.

Dans cette nouvelle équipe, nous sommes heureux d'accueillir Véronica Borghini, Fabienne Marcelis et Gauthier Vanderhaegen.

Ensemble, nous mettrons tout en œuvre pour poursuivre les objectifs initiés par Pierre Thysman.

Marie-Agnès van Eeckhout-Gueur, Présidente de l'ASBL.



Mot du Directeur

«L'argent consacré à l'accueil de la petite enfance n'est jamais une dépense, mais bien un investissement!»

Le dernier rapport du Délégué Général aux Droits de l'Enfant s'arrête sur cet aspect qui considère l'importance de consacrer des moyens à la petite enfance.

Bernard Devos y précise : *« La maltraitance entraîne régulièrement le placement des enfants hors de leur milieu familial, dans une famille d'accueil ou dans une institution spécialisée. Cette protection est certes indispensable et il convient que les places physiques nécessaires pour toutes ces situations inquiétantes soient suffisantes. Mais le retrait d'un enfant de son milieu d'origine ne peut suffire. Il serait malhonnête de ne pas considérer les énormes efforts consentis par les services de placement familial ou les institutions pour assurer un réel travail avec les parents des enfants concernés. Mais force est de constater que les moyens humains, logistiques et financiers dont ils disposent ne sont pas adaptés à l'investissement nécessaire. S'en suivent des placements très (trop) longs, le désengagement des parents biologiques et l'abandon progressif de l'idée même du retour à domicile de leur enfant. ... Enfin, un accueil de qualité impose que les équipes disposent de temps en-dehors de la présence des enfants : du temps pour se réunir, travailler en réseau, sortir des murs de son institution pour aller à la rencontre de son quartier, d'autres acteurs, pour se remettre en question, se décentrer, être à l'écoute des besoins réels de son public. Ce sont là des conditions indispensables pour accueillir la diversité comme une richesse».*

En tant que responsable d'un Service de l'Aide à la Jeunesse, je relève que ces moyens font toujours défaut pour la petite enfance. La pression des pouvoirs dont nous dépendons ne relève que d'aspects quantitatifs en laissant clairement la qualité des interventions au second plan. Outre le temps de travail direct avec les enfants et leurs parents, avec les familles d'accueil, intégrer ce temps de réunion, de réseau, de formations,..., «indirect», mais indispensable reste un défi au quotidien.



Suivant le poète Louis Aragon qui célèbre que « *L'avenir de l'homme est la femme* »¹, on doit sans réserve y inclure ses enfants, et prendre donc soin des générations futures. Ce souci se retrouve également dans les revendications portées par les jeunes sur la postérité de la planète et les choix à opérer que ce soit dans les domaines de l'écologie, de la décroissance, des politiques à mener...

Cette préoccupation doit s'attarder dès l'heureuse nouvelle d'une maternité, où les soins pré et post natus sont à envisager et doivent être prodigués, où l'accompagnement de la maman, du papa et de l'enfant permet une sérénité, où les facteurs de précarité globale sont battus en brèche, où les facteurs d'inégalité sont réduits...

Pourtant, les mesures politiques en Belgique ne vont pas en ce sens; par exemple, non seulement, le temps de présence à l'hôpital à la naissance a été raccourci, mais un nouveau rapport² préconise de fermer une maternité sur six. Ce rapport estime que pour être « rentable », les maternités doivent passer du seuil légal actuel de 400 à 557 accouchements par an soit une augmentation de près de 40 %!

Pour aller dans d'autres directions, nous devons passer la frontière et nous intéresser aux travaux réalisés en France.

Ainsi, depuis 2011, une Etude Longitudinale Française³ à propos de l'Enfance (ELFE) s'attache à l'histoire de plus de 18.000 enfants nés dans l'hexagone; ils sont suivis de leur naissance jusqu'à l'âge adulte. Elle devrait permettre de tirer des conclusions probantes sur ces aspects puisqu'elle s'attarde à représenter 1 enfant sur 50 parmi la « Génération 2011 ». À suivre donc.

Toujours en France et à l'initiative du Président Emmanuel Macron, le neuropsychiatre Boris Cyrulnik a présidé une Commission se préoccupant

1 « Le Fou d'Elsa » Louis Aragon paru en 1963 - Collection Poésie/Gallimard

2 <https://kce.fgov.be/fr/une-r%C3%A9duction-du-nombre-de-maternit%C3%A9s-est-possible-dans-notre-pays>

3 <https://www.elfe-france.fr>



des 1000 premiers jours de l'enfant. Lors d'une interview⁴, il précise que *« cette période, fondamentale pour le développement et l'épanouissement de l'enfant, constitue la "période sensible" du développement de l'enfant et est un moment crucial. Cette période préverbale, dominée par le sensoriel, s'achève avec l'apparition du langage, qui devient alors un autre déterminant. Elle est marquée par un bouillonnement synaptique, de l'ordre de 200 à 300.000 connexions à la minute! Le bébé est facile à blesser, mais aussi à réparer. Durant cette période, (il démontre) que la violence conjugale affecte l'enfant, abîme son cerveau et son corps... »*. Cette horloge, des « 1000 premiers jours », ne débute pas à la naissance, mais déjà avant, lors de la conception. Cette période sera la « niche sensorielle » qui s'organise avant la naissance.

Dès lors, à la question de savoir si tout est joué à 3 ans, Boris Cyrulnik insiste qu'il *« n'y a ni déterminisme ni fatalité : le cerveau est plastique et évolutif, ce qui explique la possibilité de résilience... Si on sécurise, la reconstruction cérébrale se fait en 24 ou 48 h! »*. Cette étude sous l'égide de Boris Cyrulnik devrait rendre des conclusions en avril 2020.

Aussi, lors de cette période, l'importance du langage et le fait de parler aux enfants ont été mis en évidence. Le langage et les livres structurent l'enfant dans sa représentation du monde et dans sa gestion des émotions (prendre soin de l'enfant au stade préverbal; lorsque l'enfant est jeune, son cerveau est « malléable » – cf. recommandation OMS & Réformes des politiques publiques de la toute petite enfance en Norvège, Finlande et Danemark). Dans ce cadre, la Norvège également, parle de manière un peu cynique de cette politique (pour l'enfance) qui a un bon retour sur investissement!

C'est dans ce champ que l'Accompagnement en Accueil Familial d'Urgence agit; permettre à des bébés et des enfants de bénéficier de cette sécurité indispensable qui doit leur permettre un nouveau départ dans la vie, ici et maintenant, avec une action sur des perspectives d'avenir, apaisées.

En 45 jours, nous devons rester modestes. Prendre en charge 18

⁴ http://www.lavie.fr/actualite/politique/boris-cyruilnik-tout-se-jouerait-avant-l-age-de-trois-ans-23-09-2019-100464_813.php



situations simultanément, avec, au minimum, un premier entretien chez le mandant au début de l'accueil, un second dans les 15 jours pour évaluer la situation et un troisième au terme de l'accueil, rencontrer et évaluer l'état de l'enfant, rencontrer les parents (ensemble ou séparément), organiser des rencontres familiales parent(s) enfant(s), s'occuper de véhiculer les enfants (allers-retours), réaliser les rapports en lien avec chaque accueil, rencontrer les familles d'accueil, s'occuper des démarches administratives et des soins particuliers à apporter (médical, mutuelle,...), présenter et accompagner l'enfant dans des procédures post-accueil (vers une famille d'accueil ou une institution si le retour auprès des parents s'avère impossible), faire un travail d'équipe chaque semaine pour chaque enfant dans un cadre de co-intervention, travailler sur chaque demande même sans accueil, être dans un processus d'évaluation et de supervision, gérer les candidatures de famille d'accueil, réaliser un débriefing avec la famille d'accueil dans le mois qui suit la fin d'un accueil, des trajets au départ de Nivelles et La Louvière vers Bruxelles, Mons et Charleroi en passant par le Brabant wallon et en s'égarant dans le Namurois et le Tournaisis...

Très vite, on mesure l'ampleur de la tâche dans un contexte incertain d'attente d'agrément, de personnel à engager, de budgets limités... avec une capacité d'intervention qui devrait être identique pour chaque enfant, chaque parent et chaque famille d'accueil ET en tenant compte que lorsqu'un accueil d'urgence s'arrête, un autre ne débute pas immédiatement.

Pour rassurer ces enfants, l'équipe doit aussi se trouver dans un environnement de travail serein lui permettant d'intervenir sans brusquer ni malmenager qui que ce soit. Nous espérons que cette attention sera prise en considération par les instances qui se chargent de notre agrément ou de projets futurs afin que l'humain prime sur la productivité et non l'inverse.

Christian Pringels, directeur.



1. Les statistiques 2019

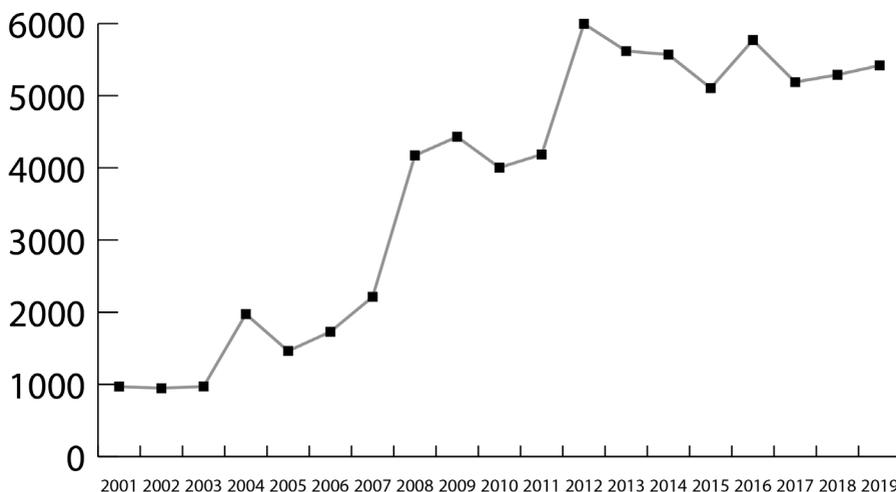
Récapitulatif des 17 dernières années

	Année	Nuitées	Nombre de demandes	Familles d'accueil Candidates - Retenues
	2001	969	248	Non repris
	2002	946	235	4
	2003	971	241	42 - 9
2004 : Agrément AFU comme SPFu				
Triennat	2004	1974	295	22 - 8
	2005	1462	257	17 - 3
	2006	1729	310	23 - 9
Triennat	2007	2213	336	48 - 14
	2008 : Mise en place de l'antenne de La Louvière du 1^{er} janvier au 31 décembre			
	2008	4172	430	91 - 15
	2009	4431	410	84 - 13
Quinquennat	2010	4004	393	50 - 15
	2011	4186	373	65 - 9
	2012 : Modification AFU : passage en P.P.P.			
	2012	5997	494	37 - 11
	2013	5619	502	25 - 12
	2014	5570	469	70 - 13
Triennat	2015	5105	511	45 - 16
	2016	5770	487	62 - 18
	2017	5188	524	37 - 11
Triennat	2018	5290	561	121 - 15
	2019	5182	541	55 - 14



En 2019, nous avons encadré 5419 nuitées, en totalisant les accueils en famille de notre réseau, en reprise de guidance (famille d'accueil issue du réseau du jeune), ou d'accompagnement au domicile des parents.

Nous avons par ailleurs reçu 541 demandes, chiffre relativement stable au fil des années. Ces demandes se sont concrétisées en 148 mandats qui répondent à la norme PPP de 144 mandats par an.



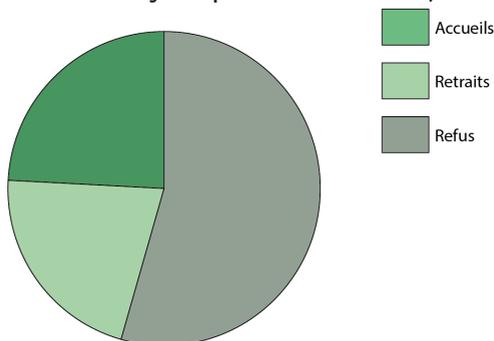
Parallèlement aux prises en charge, notre service a reçu 55 contacts de familles intéressées et en a retenu 15 qui ont intégré notre réseau.



1. Traitement des demandes de l'année 2019

Statistiques générales des demandes et des accueils

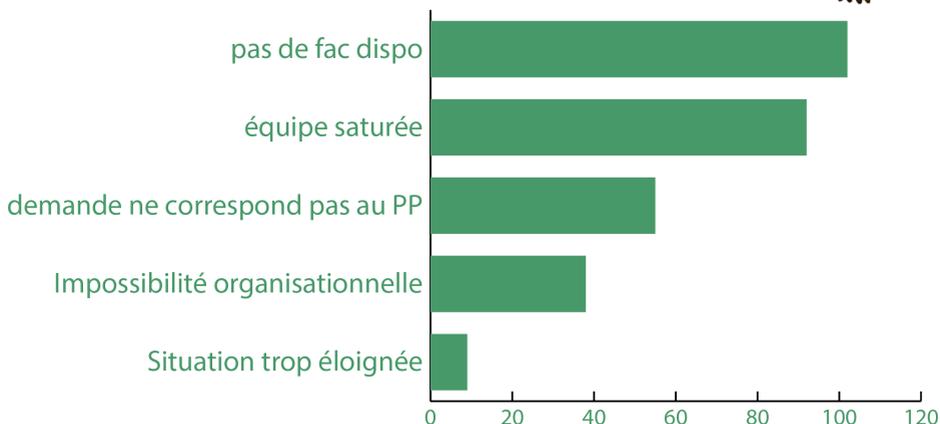
541 demandes ont été reçues par notre service, traitées comme suit :



- 130, soit près d'une demande sur quatre, se sont concrétisées en prise en charge, entraînant 148 mandats différents.
- 115 demandes, soit 21 % de celles-ci, sont retirées par le mandant, une autre solution ayant été trouvée. Ce retrait se fait parfois après plusieurs jours de démarches, et la mobilisation de famille d'accueil.
- 296 ont été refusées.

Concernant les retraits, la question de la non-reconnaissance de ce travail fait toujours partie de nos préoccupations. En 2019, nous avons dès lors demandé à nos équipes de notifier le nombre de jours où elles ont travaillé sur une demande ne se concrétisant pas en accueil (retrait et refus). Totalisant tous ces jours de travail « invisibles », nous arrivons à un total de **573**. En estimant environ 250 jours ouvrables sur l'année, cela signifie que chaque jour, le personnel travaille sur deux situations minimum qui n'apparaîtront pas dans notre comptage, mais pour lequel un travail concret se réalise.

Enfin, nous avons été contraints de refuser 296 demandes, soit un peu plus de la moitié. Les motifs de refus se classent en 5 catégories :



Le premier motif de refus est le manque de famille d'accueil (102 refus, soit 34 %). Ce résultat peut sembler étonnant, car cette année, plusieurs familles nous ont contactés en s'étonnant du nombre décroissant de demandes d'accueil. En effet, le manque de famille est surtout criant dans trois cas de figure (qui peuvent malheureusement être cumulatifs) :

- 75 % des refus pour manque de famille concernent les enfants en âge préscolaire.
- 33% concernent des fratries.
- 70 % des refus pour manque de famille ont lieu durant les congés scolaires d'été.

En combinant ces motifs, nous pouvons donc comprendre la difficulté de trouver une famille d'accueil pour une fratrie d'enfants non scolarisés en période d'été, alors qu'un enfant de 6 ans, en période scolaire, verra probablement plusieurs familles prêtes à l'accueillir...

Le second motif de refus est la saturation de l'équipe (92, 31 %). Nous sommes ici dans les situations où le service est à pleine capacité, et où une prise en charge supplémentaire impacterait la qualité de l'accompagnement aux situations en cours.



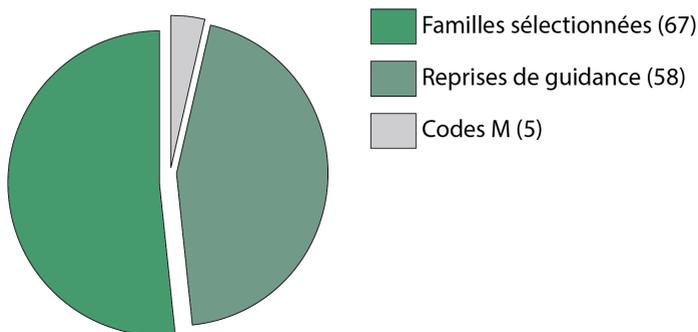
Accompagnement en Accueil Familial d'Urgence

Ensuite, un cinquième des demandes est refusé, car elles ne correspondent pas à notre projet pédagogique. Il s'agit de demandes pour un autre public cible (adulte, famille...) ou pour des enfants vivant une situation ne relevant pas de l'accueil familial d'urgence (problématiques pédopsychiatriques, médicales, enfants vivant avec leurs parents...)

38 demandes, 13 %, sont refusées pour une impossibilité organisationnelle. Le service pouvait en effet avoir la possibilité de prendre l'enfant en charge, mais le délai d'intervention était incompatible avec notre agenda. Il s'agit principalement de situation où l'enfant devait être accueilli le jour même, et où l'agenda du personnel rendait cette organisation impossible.

Seules 9 demandes (3 %) ont été refusées pour un éloignement trop important. Il peut s'agir de reprises de guidance avec des familles d'accueil vivant loin de notre arrondissement, ou certaines situations où la distance géographique risque de mettre à mal le projet de l'enfant.

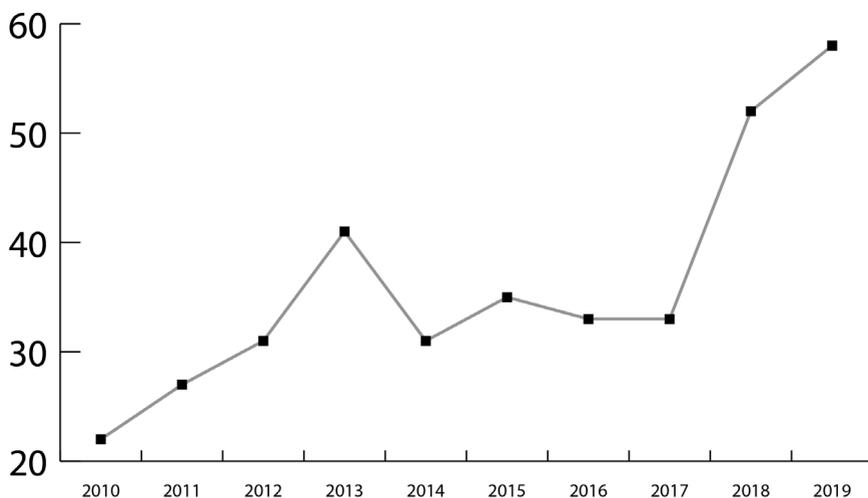
Comme chaque année, nos prises en charge se déclinent en 3 catégories : «familles sélectionnées», «reprises de guidance» (encadrement d'un jeune dans une famille d'accueil issue de son milieu familial) et «aide en milieu de vie» (anciennement appelé «Code M», où nous accompagnons une réintégration d'un jeune auprès de ses parents suite à un passage en famille d'accueil).





De façon stable à travers les années, notre travail était constitué à 75 % de prises en charge dans l'une de nos familles sélectionnées.

En 2018, les reprises de guidance représentaient un tiers de nos interventions, cette année, elles représentent près de la moitié de celles-ci ! (45 %)



Cette augmentation du nombre de reprises de guidance est selon nous une conséquence de l'entrée en vigueur du Code de l'Aide à la Jeunesse. En effet, celui-ci stipule que le conseiller ou le Directeur « *doit veiller à donner la préférence aux ressources familiales de l'enfant en le confiant à un membre de sa famille ou à un de ses familiers* », avant d'envisager une famille d'accueil sélectionnée par un service.

Ceci entraîne une réelle modification du quotidien de travail des équipes, les reprises de guidance impliquant un travail fort différent pour les intervenants. Cela diminue aussi malheureusement le nombre de demandes faites à nos familles d'accueil sélectionnées.



2. Les prises en charge

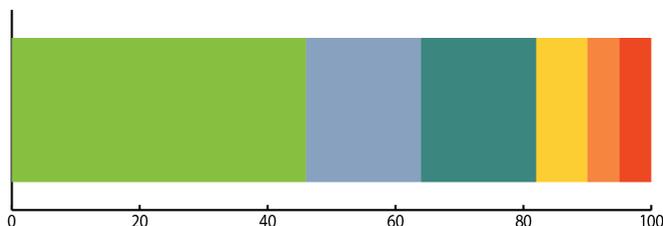
a) Distribution des accueils par sexe et par âge :

Répartition en fonction du sexe et de l'âge

0-2 ans	3-5 ans	6-8 ans	9-11 ans	12-14 ans	15-17 ans
60 (46 %)	23 (18 %)	24 (18 %)	11 (8 %)	6 (5 %)	6 (5 %)

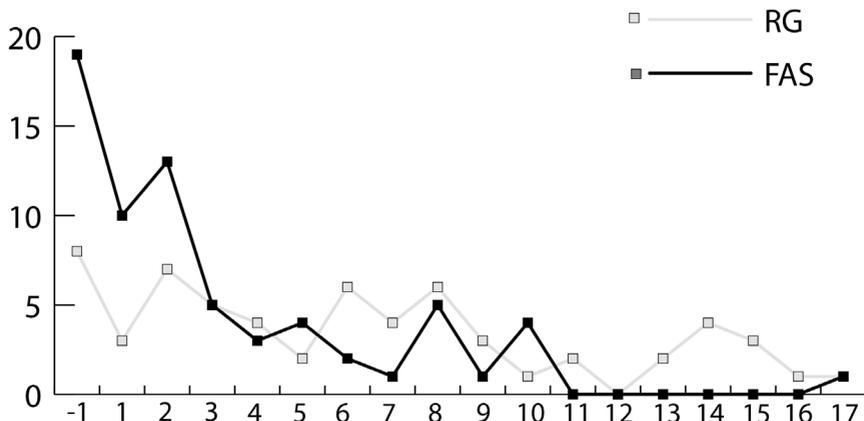
Age des enfants accueillis

- 0-2 ans (60)
- 3-5 ans (23)
- 6-8 ans (24)
- 9-11 ans (11)
- 12-14 ans (6)
- 15-17 ans (6)



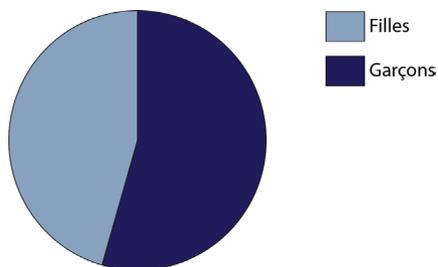
Le nombre de jeunes enfants continue d'augmenter, 45 % des enfants accueillis ayant moins de 3 ans, et 65 % moins de 6 ans. 27 enfants, soit 1 sur 5, avaient moins de 1 an. Le plus jeune avait 23 jours, le plus âgé 17 ans et 1 mois.

Le profil d'âge est cependant différent selon que nous parlons des enfants accueillis dans une de nos familles d'accueil sélectionnées (FAS) ou accueillis chez leurs familiers (RG).



Nous voyons que la population des enfants accueillis en famille sélectionnée est plus jeune que celle en reprise de guidance. En famille sélectionnée, 61% des enfants, soit 42 enfants, avaient moins de 3 ans, et seuls 12 enfants accueillis plus de 6 ans. En reprise de guidance, 29% des enfants, soit 18 enfants, avaient moins de 3 ans, et 27 enfants avaient plus de 6 ans.

Au niveau des sexes, nous avons une majorité masculine avec 71 garçons accueillis et 59 filles.





b) Distribution des accueils par mandant et arrondissement :

En orange, le nombre de demandes totales
En vert, le nombre d'accueils

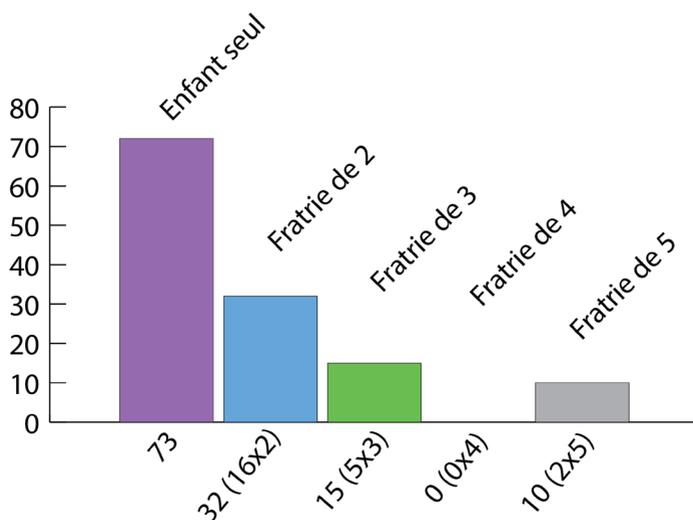
	SAJ	SPJ	TJ	Total
Charleroi	115 - 21	97 - 36	4 - 4	215 (40%) - 61 (47%)
Bruxelles	53 - 10	40 - 0	11 - 10	104 (19%) - 20 (15.5%)
Nivelles	20 - 7	26 - 11	3 - 2	49 (9%) - 20 (15.5%)
Mons	24 - 7	18 - 8	11 - 1	53 (10%) - 16 (12%)
Namur	32 - 8	7 - 0	0 - 0	39 (7%) - 8 (6%)
Dinant	10 - 0	4 - 1	2 - 0	14 (2.5%) - 1 (1%)
Tournai	21 - 3	6 - 0	1 - 1	28 (5%) - 4 (3%)
Verviers	7 - 0	14 - 0	0 - 0	21 (4%) - 0 (0%)
Liège	4 - 0	3 - 0	0 - 0	7 (1.5%) - 0 (0%)
Huy	0 - 0	6 - 0	0 - 0	6 (1%) - 0 (0%)
Arlon	2 - 0	2 - 0	0 - 0	4 (1%) - 0 (0%)
Total	288 (53%) - 56 (43%)	223 (51%) - 56 (43%)	30 (6%) - 18 (14%)	541 - 130

Notre service travaille donc de façon légèrement majoritaire dans un cadre d'aide contrainte. Nous pouvons voir que le service tente toujours de se rapprocher de sa mission première de l'urgence, les demandes directes du Tribunal de la Jeunesse, concernant majoritairement des enfants à prendre en charge le jour même, ont été acceptées dans plus de la moitié des cas (18 accueils sur 30 demandes).

Nos 4 arrondissements prioritaires représentent 78 % des demandes et 94 % des prises en charge. L'arrondissement de Charleroi reste notre principal envoyeur, il centralise à lui seul 40 % des demandes et 47 % des accueils.



c) Fratries et situations familiales :



En 2019, nous avons donc encadré 5419 nuitées, qui correspondent à 148 mandats et 130 interventions. Celles-ci, déduction faite des « doubles mandats » pour certains enfants et des enfants accueillis à deux périodes distinctes, représentent :

- 122 enfants différents ;
- 73 enfants accueillis seuls, 16 fratries de 2, 5 fratries de 3 et 2 fratries de 5 ;
- 88 situations familiales différentes.

Sur les 23 fratries accueillies, 9 ont été réparties au sein de plusieurs familles différentes.

Précisons que si les enfants uniques représentent plus de la moitié des prises en charge, il s'agit en réalité parfois de fratries dont nous n'avons pu accueillir qu'un seul enfant.



d) Situation de l'enfant avant l'accueil :

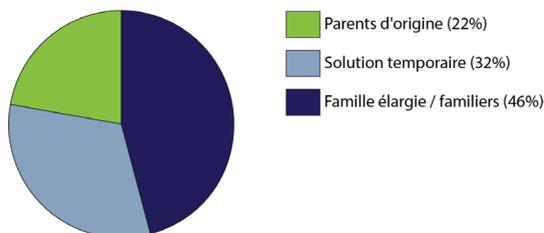
Situation de l'enfant	% 2019
FAIF	38%
Parents	20%
Hôpital	17%
FAS urgence	9%
FARE	8%
CAU	6%
Maison maternelle/unité mère enfant	2%
Total	100%

Nous distinguons dans ce tableau plusieurs types de familles d'accueil :

- Les FAIF : Familles d'Accueil Intra-Familiales
- Les FARE : Familles d'Accueil du Réseau Elargi
- Les FAS : Familles d'Accueil Sélectionnées

La majorité des enfants étaient, avant notre intervention, chez un membre de leur famille. Ce chiffre est à mettre en relation avec l'augmentation de nos interventions en reprise de guidance. Un enfant sur cinq était avec ses parents.

Nous remarquons également que 32 %, soit un enfant sur trois, arrivent chez nous suite à un autre placement en temporaire.





e) Motifs des accueils :

Motifs des accueils	nombre de situations	% des situations
Négligence	68	52%
Crise familiale	41	32%
Prob. psy d'un parent	41	32%
Maltraitance	38	29%
Violence conjugale	30	23%
Parent démissionnaire	27	21%
Toxicomanie d'un parent	17	13%
Alcoolisme d'un parent	17	13%
Limites intellectuelles d'un parent	12	9%
Abus sexuel	7	5%
Prob. de logement	4	3%
Départ du parent à l'étranger	3	2%
Souffrance psychique de l'enfant	2	1.5%
Décès d'un parent	2	1.5%
Hosp. d'un parent	1	1%
Maladie d'un parent	1	1%

En 2019, nous obtenons un total de 311 motifs invoqués pour 130 interventions, soit une moyenne de 2,39 motifs par intervention. Les situations problématiques sont en effet presque toujours multifactorielles.

Le premier motif, concernant plus de 50 % des prises en charge, est la négligence. Cela recouvre de plusieurs réalités : des négligences affectives, éducatives, scolaires, hygiéniques, alimentaires... Un enfant accueilli sur trois grandit également avec un parent souffrant de problèmes psychologiques/psychiatriques.



f) Issue des accueils :

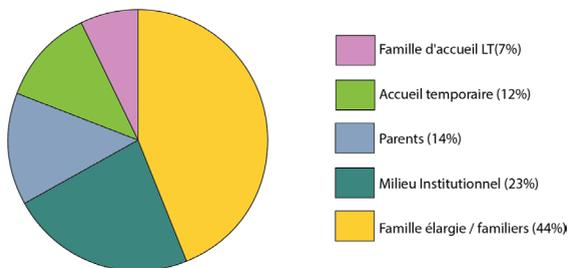
Issue des accueils : détail	% 2019
FAIF	41%
Parents	14%
SRG	11%
FAS LT	7%
Pouponnière	7%
SRU	5%
Fac urgence	4%
SROO EVM	4%
FARE	3%
FAS CT	3%
Hôpital	1%
Total	100%

Pour 44 % des enfants, l'issue de notre intervention sera un hébergement chez un de leurs familiers (FAIF ou FARE). Ce chiffre concerne:

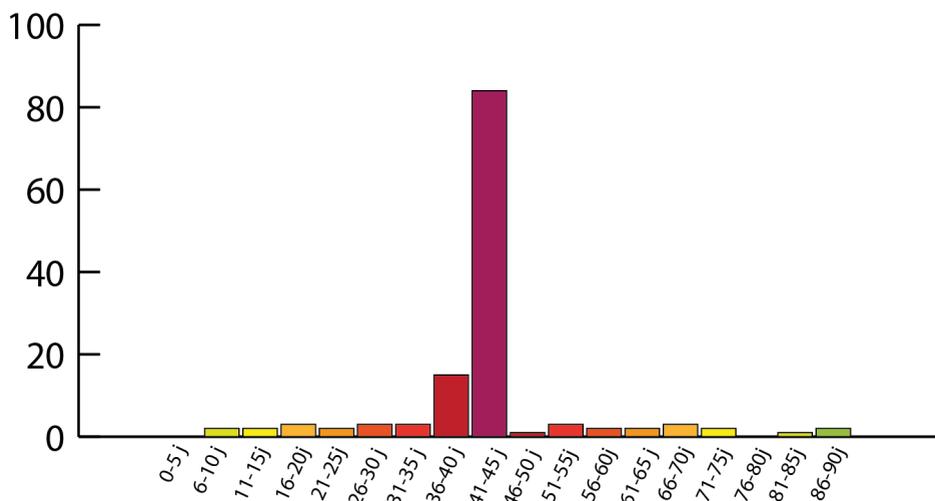
- Les reprises de guidance qui restent dans leur milieu d'accueil suite à notre intervention;
- Les situations où, durant un accueil en famille sélectionnée, un retour chez un familier a pu être anticipé et préparé.

1 enfant sur 5 intégrera une structure adaptée à sa situation (institution de l'Aide à la Jeunesse ou famille d'accueil long terme), et 14 % retourneront chez leurs parents.

Pour un peu plus d'un enfant sur 10, c'est une nouvelle solution temporaire qui sera mise en place au départ de l'AAFU.



g) Durée des accueils :



En 2019, 65 % des accueils ont duré de 41 à 45 jours.

Une prolongation a été effectuée dans 12 % des accueils (16 enfants sont restés plus de 45 jours en famille d'accueil).

L'accueil le plus court a duré 8 nuits, et seules 4 prises en charge ont duré moins de 15 jours, et 12 moins de 30 jours.

Deux accueils ont duré deux mandats complets, soit 90 nuits.



3. Nos familles d'accueil

En 2019, nous avons été contactés par 55 familles intéressées par notre projet. 31 ont renvoyé le questionnaire de candidature.

Parmi ces candidatures, 16 étaient issues du Hainaut, 7 du Brabant Wallon, 5 de la région bruxelloise et 3 du Brabant Flamand.

- 15 ont rejoint notre réseau de familles d'accueil. Nous avons donc accueilli 8 nouvelles familles dans le Hainaut, 3 en région bruxelloise, 3 dans le Brabant Flamand et 1 dans le Brabant Wallon.
- 5 ont interrompu le processus. Les raisons principales d'un retrait de candidature sont : un changement de configuration familiale durant la procédure (grossesse, séparation...) ou une préférence pour un projet d'accueil long terme. Certaines familles ne rappellent également jamais le service après un ou plusieurs rendez-vous, malgré nos sollicitations.
- 9 ont été refusées par notre service. Les motifs de ces refus sont également multiples : période d'instabilité dans la cellule familiale, autre projet d'accueil ou d'adoption en parallèle, partenaire dans le couple opposé au projet...
- 2 sont encore en cours de sélection.

4. Déplacements

	KMS 2019	KMS 2018
Nombre de Kms	75.165	80.961
Km moyen/accueil	616 km/enfant	692 km/enfant

En 2019, nous avons effectué 75 165 km.

Chaque intervenant a donc roulé en moyenne 9395 km sur l'année écoulée, ce qui équivaut à traverser 32 fois la Belgique dans son sens le plus large !



2. Petites perles d'accueil...

Cette année, nous avons décidé de mettre en avant le mot touchant d'une famille d'accueil à une maman. Après avoir accueilli Lucas, 3 mois, pendant un mois et demi, cette famille voulait transmettre à sa maman le bonheur qu'ils avaient éprouvé à prendre soin de son fils.

Ce petit mot montre bien la relation positive possible entre une famille d'accueil et des parents, et le soutien qu'un accueil offre à toute une famille en difficulté...

« Chère Maman,

On a veillé sur votre petit trésor comme si c'était notre enfant. Il a été adoré, chéri, bercé, dorloté, caressé pendant six semaines.

Il a reçu une tonne de baisers.

Il a bien grandi, il a souri à nos visages.

On lui a beaucoup parlé, on a embrassé sa petite tête. Je suis sûre qu'il ressentait qu'on l'aimait.

Une louve couve ses petits, elle les protège du danger, elle répond à leur besoin, elle les surveille, elle est attentive, elle les porte dans son cœur...

On a été cette louve pendant six semaines...

Et maintenant, on vous passe le relais.

Lucas¹, "mon coco", "mon chéri", "mon petit pépère" a été notre rayon de soleil...

Bonne route avec votre petite famille.

Embrassez-le bien fort pour nous. »

1 Le prénom a été modifié par soucis de confidentialité



Cette année, nous mettons également à l'honneur nos intervenants...
Comment mieux les représenter qu'à travers les yeux des enfants qu'ils accompagnent!

Voici deux représentations (assez fidèles!) d'Emmanuelle et de Marie illustrées par des jeunes dont elles étaient les intervenantes référentes.







3. Projets, partenariats et formations

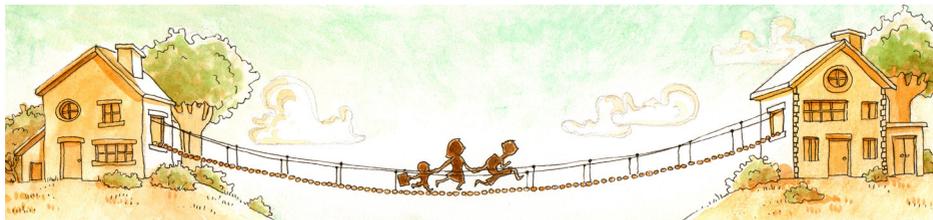
2019 a été une année importante pour notre service...

En effet, l'AAFU, désormais propriétaire, a déménagé son siège social Avenue de la Liberté, nom emblématique pour notre projet. Ceci implique beaucoup de conséquences positives, car, maintenant dans des locaux plus spacieux et plus facilement aménageables, notre accompagnement des jeunes et de leurs familles monte encore en qualité.

Parallèlement à cela, les nouveaux arrêtés spécifiques sont entrés en application, et notre service a dû réécrire totalement son Projet Educatif. Nous sommes dès lors actuellement en attente de changement d'agrément, afin de quitter le statut de Projet Pédagogique Particulier (PPP) pour devenir un Service d'Accompagnement en Accueil Familial d'Urgence (SAAFU).

Pour être toujours plus proches de nos missions, nous avons dès lors également changé le nom du service en gagnant un nouveau A pour l'AAFU. L'Accueil Familial d'Urgence est donc officiellement devenu **l'Accompagnement en Accueil Familial d'Urgence**.

2019 fut donc une année riche en changements !





Notre service a également participé à de nombreux projets :

- La direction reste impliquée et active au sein de la Fédération des services de placement familial ;
- Des membres du service représentent nos intérêts au CCIS et au Conseil Communautaire de la Prévention de l'Aide à la Jeunesse et de la Protection de la Jeunesse ;
- Le personnel représente le service aux groupes InterAS, Interpsy et Interadministratif ;
- Notre service a été présent sur une étape du « Beau Vélo de Ravel » ;
- L'équipe complète a participé à la journée de Colloque de Familles Plurielles : « C'est avec qui qu'on va où ? Vivre, s'attacher et grandir dans de multiples configurations familiales » ;
- Quatre personnes du service ont suivi une formation pour les professionnels donnée par Johanne Lemieux. Ce séminaire de 3 jours en intervention en attachement a abordé le fondement biologique et l'impact développemental de la théorie de l'attachement ;
- Deux membres du personnel se sont formés à l'accompagnement du deuil chez l'enfant.



4. Perspectives et attentes 2020

En 2019, nous pensions que nos nouveaux arrêtés spécifiques allaient rentrer en application. Début 2020, nous sommes toujours dans l'expectative de ce passage. Nous espérons que notre administration, l'A.G.A.J., mettra tout en œuvre pour finaliser notre métamorphose de PPP (Projet Pédagogique Particulier) en SAAF (Service d'Accompagnement en Accueil Familial) pour un chantier entamé en 2018.

Nos nouveaux locaux de Nivelles nous ont permis de développer depuis 2019 un meilleur accueil de qualité; seul manque l'aménagement d'un local polyvalent pour pouvoir repenser nos rencontres parents-enfants durant cette année; nous comptons sur des soutiens et mécènes actifs que nous remercions déjà avant de réaliser les travaux dès maintenant programmés.

Avec les autres SAAF aussi, nous allons mener une campagne de sensibilisation en Communauté Française sur le potentiel de l'accueil familial. Cette démarche s'appuiera sur la notion « ***Vous pouvez changer la vie d'un enfant!*** » en faisant réfléchir à son accueil possible en famille. Au travers de cette devise, on touche tous les acteurs : les familles d'accueil actives, celles en devenir, les membres de nos équipes.

En 2020 toujours, grâce à l'accompagnement de la Fondation Roi Baudouin et de BNP-Paribas-Fortis réunis au sein du Fonds Venture Philantropy, nous maintiendrons notre travail de supervision clinique ainsi que notre démarche d'amélioration continue. Ce management, auquel toute l'équipe est associée depuis deux années, permet de dégager des pistes qui doivent être mises en place pour améliorer le fonctionnement du Service et donc l'accueil des enfants dont nous nous occupons. Pour parvenir à assumer la charge de travail à laquelle nous obligent les nouveaux arrêtés, dans ce cadre, une association avec des bénévoles s'impose.



Déjà en 2019, au travers de la plate-forme «Give a Day», des volontaires nous ont aidés pour l'aménagement de la maison et du jardin ; cette année encore, nous ne manquerons pas de collaborer avec ce type d'initiatives.

Au niveau du personnel, 30 % du personnel diminue son temps de travail pour pouvoir, en parallèle s'occuper de ses propres enfants un jour par semaine ; en même temps, une psychologue sera engagée pour assumer prioritairement le travail d'évaluation de l'état de l'enfant, prendre en charge les demandes d'accueil, s'occuper des candidatures de familles d'accueil...

Autre changement, Christian Pringels terminera son parcours professionnel à l'AAFU après 17 ans à la fonction de Direction.

Enfin, en collaboration avec «Familles Plurielles», 2020 sera l'année où le théâtre-forum «Réunion de famille(s)» est proposé aux familles d'accueil et aux professionnels dans l'ensemble de la Communauté Française. Les scènes jouées permettront au public de reprendre la main et de rejouer, à leur tour, ces moments de la vie quotidienne des familles d'accueil. Le but est de permettre un dialogue autour de l'accueil familial et de se poser des questions sur ses réactions dans les situations proposées.

Nous remercions à l'avance les familles d'accueil pour leur présence ainsi que l'équipe qui travaille à leurs côtés de manière active pour mettre les enfants accueillis en sécurité.



5. Remerciements

Nous remercions chaleureusement les bénévoles et donateurs individuels, ainsi que les mécènes suivants qui ont contribué à l'amélioration concrète du service:



BNP PARIBAS FORTIS
PRIVATE BANKING



Agir ensemble pour une société meilleure





Notes personnelles

A series of horizontal dashed lines for writing notes.

Le Conseil d'Administration et l'équipe

Le Conseil d'Administration

Marie-Agnès van Eeckhout-Gueur, Présidente,
Etienne Hennuy, Vice-Président,
Robert Heymans, Trésorier,
Veronica Borghini,
Marie-Bernadette Desmedt,
Jean-François Funck,
Fabienne Marcelis,
Gauthier Vanderhaegen.

ACCOMPAGNEMENT EN ACCUEIL

FAMILIAL D'URGENCE

info@aafu.be - www.aafu.be

L'équipe

Christian Pringels, Directeur – christian.pringels@aafu.be

Julie Blondiau, Directrice Adjointe - julie.blondiau@aafu.be

Intervenants familiaux: Manon Boucq, Loredana Carru, Audran Gaillard,
Marie Godeaux, Emmanuelle Reca, Mathilde Straetmaens
adresses mail : prenom.nom@aafu.be

Sabine Wetzel, Secrétaire – sabine.wetzel@aafu.be

Bruxelles et Nivelles

Avenue de la Liberté, 44, 1400 Nivelles
067/877.107
Télécopie : 067/877.114

Hainaut

Rue de l'Hôtel de Ville 6 à 7100, La Louvière
064/451.491
Télécopie : 064/335.992

Compte courant: Code SWIFT/BIC: CREGBEBB – IBAN BE97 1926 1364 2149

Matricule agrément AAJ i1064

Statuts Moniteur Belge : N° identification 772/83

Numéro d'entreprise : 0424.381.433

**ASBL bénéficiant de l'exonération fiscale pour les dons, supérieurs ou égaux à 40 €
versés sur le compte «Accueil Familial d'Urgence» :**
Code SWIFT/BIC: ARSPBE22 – IBAN BE96 9796 4221 7605